

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

---

***DIMENSIONS MAXIMALES : LES REMORQUES DE 4 X 8 SONT ACCEPTÉES À  
L'ÉCOCENTRES DE SAINT-HYACINTHE ET CELLES DE 5 X 10 À CELUI D'ACTON VALE***

**Saint-Hyacinthe, le 22 juillet 2019** – Considérant l'espace restreint pour la circulation des véhicules aux écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, seules les remorques de faible dimension étaient admises sur les sites jusqu'à tout récemment. Dans le contexte où de nombreux propriétaires de remorques de plus grande dimension souhaitent accéder aux sites, des tests ont été effectués à chacun des écocentres en vue d'y accepter les remorques ayant une dimension allant jusqu'à 5 X 10 pieds. L'expérience s'est révélée concluante pour le site d'Acton Vale dont la configuration est un peu plus vaste, contrairement au site de Saint-Hyacinthe où la configuration des lieux ne permet pas l'accès aux véhicules tractant des remorques de plus de 4 X 8 pieds sans risque pour la sécurité des utilisateurs.

C'est dans ce contexte que lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie, il a été convenu de modifier la Politique de fonctionnement des écocentres afin que **dorénavant, bien que seules les remorques d'une dimension maximale de 4 X 8 pieds soient encore acceptées au site de Saint-Hyacinthe, celui d'Acton Vale pourra accueillir celles dont la dimension maximale sera de 5 X 10 pieds**, puisque l'espace de circulation peut permettre l'accès à des véhicules tractant de telles remorques de façon sécuritaire pour les utilisateurs.

Il importe cependant de rappeler que **tous les conducteurs de véhicules tractant de telles remorques doivent posséder les aptitudes nécessaires pour pouvoir déplacer leurs remorques de façon sécuritaire sur le site, tant en marche avant qu'en marche arrière**, afin de pouvoir stationner les remorques aux endroits prévus pour le déchargement sans entraver l'accès aux véhicules des autres utilisateurs des sites.

Les écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale sont accessibles tous **les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, jusqu'au 24 novembre 2019. De plus, considérant l'important achalandage du site de Saint-Hyacinthe, celui-ci est également ouvert tous les vendredis de 8h30 à 16h30, durant cette période**. Ils sont accessibles gratuitement aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie **sur preuve de résidence**, à raison d'une visite par jour, par citoyen et par adresse civique. Ils sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale.

**Afin de réduire le temps d'attente**, il est fortement suggéré aux utilisateurs des écocentres de trier les matières avant de se présenter aux écocentres et de se faire assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières.  
**(Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).**

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
riam@riam.quebec